

Rémunération brute mensuelle en contrat d'apprentissage

Situation	16–17 ans	18–20 ans	21–25 ans	26 ans et plus
1re année du contrat	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100% du SMIC
2e année du contrat	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100% du SMIC
3e année du contrat	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle en contrat de professionnalisation

Situation	16–20 ans	21–25 ans	26 ans et plus
Sans qualification ou avec un diplôme ou titre inférieur au bac professionnel	55 % du SMIC	70 % du SMIC	100 % du SMIC
Avec un diplôme ou titre de niveau bac professionnel ou plus	65 % du SMIC	80 % du SMIC	100 % du SMIC

(sur la base d'un emploi à temps plein de 151,67 heures par mois)